

Modalités de location du grand barnum

La commune de Neuvy-Deux-Clochers dispose d'un barnum de 12m x 6m équipé de 10 tables et 20 bancs qui peut être loué aux associations et habitants de Neuvy-Deux-Clochers dans les conditions suivantes :

- Les associations de Neuvy-Deux-Clochers sont prioritaires pour leurs manifestations et la location est dans ce cas gratuite.
- La réservation doit être formulée par écrit auprès de la Mairie à l'aide de la demande ci-jointe.
- Les dates de location demandées doivent être précisées sur la demande de location.
- Pour les particuliers, le locataire s'engage en son nom propre. Une attestation d'assurance de responsabilité civile à son nom et un chèque de caution à l'ordre du trésor public doivent être joints à la réservation.
- Pour les associations, c'est leur responsabilité civile propre qui assure le grand barnum le temps de leurs manifestations.
- Pour raisons de sécurité le montage/démontage du grand barnum doivent être effectués en présence d'un employé municipal. En conséquence il a été décidé qu'il ne peut pas être monté en dehors du territoire communal.
- Le locataire s'engage à fournir la main d'œuvre nécessaire au montage/démontage (8 pers. minimum).
- Le grand barnum ainsi que le matériel qui l'accompagne sont utilisables dans les conditions prescrites par le fabricant.
- En cas de dégradations l'emprunteur est tenu soit de remplacer le matériel dégradé, soit de régler le montant de la facture de réparation.

Tarif 150€ le week end

Caution 600€

DEMANDE DE LOCATION DU BARNUM

Nom :

Date de location demandée : Du / / au / /

Lieu de montage :

Référence de l'assurance (N° police nom et adresse) – joindre une attestation.

Joindre un chèque de caution de 600€

Fait à Neuvy-Deux-Clochers le